



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-427

Ottawa, le 28 août 2006

Vidéotron Itée

Montréal, Chicoutimi (Saguenay), Saint-Félicien, Québec (Donnacona),
Sherbrooke, Victoriaville et Cap-de-la-Madeleine (Québec)

Demande 2006-0743-4

Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-84

12 juillet 2006

Distribution de CKXT-TV (Sun TV) Toronto en mode numérique et à titre facultatif

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Vidéotron Itée afin de distribuer, en mode numérique et à titre facultatif, le service de programmation de la station canadienne éloignée CKXT-TV (Sun TV) Toronto, par l'entremise des entreprises de distribution de radiodiffusion (ERD) par câble de classe 1 desservant Montréal, Chicoutimi (Saguenay), Québec (Donnacona), Sherbrooke, Victoriaville et Cap-de-la-Madeleine (Québec) et de l'EDR par câble de classe 2 desservant Saint-Félicien (Québec).
2. La titulaire indique que l'objectif de la présente demande est d'assurer une équité concurrentielle entre ses EDR par câble et les entreprises nationales de distribution par satellite de radiodiffusion directe Bell ExpressVu et Star Choice.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>